



ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLOME  
DE LICENCE Licence Accès Santé (LAS)

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues  
DE LA MENTION Lettres

**LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le Code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;  
Vu l'Arrêté 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master  
Vu l'Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence;  
Vu les propositions de Mme Hélène YECHE, doyenne de l'UFR Lettres et Langues

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Le Jury du semestre Pair et Impair  
de l'année la première année  
de la session 1 à la session 2  
est composé pour l'année universitaire 2021/2022 de :

**Président(e) du Jury (Titulaire) :**

M. Rault Julien Maître de Conférences

**Président(e) du Jury (Suppléant(e)) :**

M. Bikialo Stéphane Maître de Conférences

**Titulaires :**

Mme Brunner Pascale Maître de Conférences  
Mme Pézard Emilie Maître de Conférences  
M. Mary Lionel Maître de Conférences  
Mme Guidée Raphaëlle Maître de Conférences  
M. Bourmeyster Nicolas Professeur d'Université

**Suppléants(es) :**

Mme Lajus Sybille Professeur Agrégé  
Mme Gauthier Patricia Maître de Conférences  
Mme Jouteur Isabelle Professeur d'Université  
Mme Moioli Aurélie Maître de Conférences  
Mme Hussain Didja Maître de Conférences

**Article 2 :**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services et Mme Hélène YECHE, doyenne de l'UFR Lettres et Langues sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 15 Novembre 2021

La Présidente de l'Université  
et par délégation, Virginie LAVAL  
la vice-présidente Formation  
Noëlle DUPORT